

Procédure en cas d'absence

Fiche rappel aux parents

<input type="checkbox"/>	Informez le secrétariat de l'école de l'absence de votre enfant selon les modalités habituelles.
<input type="checkbox"/>	Si l'absence de votre enfant est en lien avec des symptômes s'apparentant à la COVID-19 (vous référer à la liste des symptômes COVID) celui-ci doit demeurer à la maison ET vous devez indiquer le motif symptômes COVID lors de la déclaration d'absence.
<input type="checkbox"/>	Évaluer l'évolution des symptômes de votre enfant pendant une période de 24 heures. Cependant, si vous considérez que la situation de votre enfant se dégrade, rendez-vous directement à l'hôpital.
<input type="checkbox"/>	Après une période de 24 heures d'observation, si votre enfant présente toujours un des symptômes du groupe A ou 2 des symptômes du groupe B : Appeler la ligne de la Santé publique : 1 877 644-4545 (option # 3 pour rejoindre un professionnel de la santé)
<input type="checkbox"/>	Informez l'école par téléphone si la Santé publique recommande un test de dépistage pour votre enfant. Dans l'attente des résultats d'un test de dépistage, votre enfant doit demeurer à la maison.
<input type="checkbox"/>	Dans l'attente des résultats du test de dépistage – Si vous avez d'autres enfants et qu'ils ne présentent pas de symptômes reliés à la COVID, ceux-ci peuvent se rendre à l'école. S'ils présentent des symptômes ils doivent demeurer à la maison.
<input type="checkbox"/>	Informez l'école du résultat obtenu à la suite du test de dépistage.
<input type="checkbox"/>	Si le test est positif : l'enfant doit demeurer à la maison pour une période de 10 jours. Il pourra revenir à l'école après les 10 jours ET s'il y a absence de symptôme durant les derniers 24 à 48 heures. Vous devez suivre les consignes de la santé publique. Tous les enfants de la famille et leurs parents doivent demeurer à la maison pendant la période d'isolement.
<input type="checkbox"/>	Si le test est négatif : informez l'école des résultats du test. L'enfant pourra revenir à l'école 48 heures après la résolution de la fièvre (sans prise de médicaments) ET 24 heures après une amélioration significative des autres symptômes.

L'école doit être en mesure d'évaluer la situation afin d'assurer la santé et la sécurité des élèves et du personnel. Votre collaboration et les informations que vous nous partagez sont essentielles à cette juste évaluation de la situation. Le retour de votre enfant à l'école sera possible après en avoir convenu avec l'école.